

Jean-François Condette

Les recteurs d'académie en France de 1808 à 1940. Tome III. Le recteur, l'École, la Nation. Entre réalités scolaires locales et politiques éducatives.

Lyon : Institut national de recherche pédagogique, 2008, 790 pages.

Jean-Pierre Proulx

Université de Montréal

Nous avons recensé à l'automne 2008, les deux premiers tomes de l'ouvrage monumental de Jean-François Condette paru en 2006 sur les recteurs d'académies. Avec ce troisième tome, ce qualificatif de « monumental » est plus que jamais mérité. Manifestement, l'A. aura tout dit sur les recteurs d'académie, cette fonction instituée par Bonaparte pour être, en matière d'éducation, le long bras de Paris dans toute la France.

Le premier tome donnait une sociographie des recteurs d'académie et le second était un dictionnaire biographique. Le troisième nous les présente en action. C'est sans contredit le plus intéressant, car ce sont plus de 130 ans de l'histoire politique, administrative et culturelle de l'éducation française qui sont racontés ici.

Le récit se déploie en huit chapitres regroupés en trois parties : la première qui va de 1808 à 1848 traite de « la difficile affirmation des prérogatives de l'État ». La deuxième, marquée par le tiraillement entre « l'ordre et la liberté », s'étend de 1848 à 1870 et se termine avec le Second Empire. La troisième couvre toute la période de la Troisième République et court donc jusqu'en 1940. L'A. analyse le travail des recteurs aussi bien dans leurs relations avec Paris qu'avec les acteurs des territoires qui leur sont confiés.

Globalement, conclura l'A., la « fonction de recteur est un relais majeur dans la mise en oeuvre des politiques éducatives. Entre les réalités locales, marquées par leurs particularismes, et les volontés du pouvoir, l'échelon académique apparaît comme un espace intermédiaire, où une complexe alchimie peut s'opérer entre les volontés et les refus scolaires issus des sociétés locales et les prétentions uniformatrices

(sic) des bureaux parisiens » (p. 740). Cette conclusion se déploie dans huit constats majeurs :

- 1) À travers le temps, se voit confirmé « l'appesantissement de la présence de l'État national unitaire » dont les recteurs ont été des agents importants. Les recteurs ont été des « missionnaires de l'Instruction publique, longtemps placés en terrain hostile » (p. 740).
- 2) Durant 132 ans, les recteurs font face des oppositions constantes à leur autorité, venant tant des élites locales, des préfets, que de l'Église et des écoles dites « libres ». Ils ne cessent jamais de batailler en faveur de l'école publique et deviennent des « acteurs majeurs » de la sécularisation de l'école française.
- 3) Les recteurs connaissent un engagement irrégulier et sélectif qui dépend dans une bonne mesure des « impulsions politiques » venues de Paris. On observe six « pics » d'intenses activités : lutte pour la mise en place des lycées (1808–1805), mise en oeuvre de la loi Guizot (1833) sur les écoles primaires, épuration du corps enseignant (1848–1852), mise en place d'une nouvelle géographie académique (1854), mise en oeuvre de l'ensemble des réformes républicaines (1879–1900), intense effort de guerre (1914–1917).
- 4) À toutes les périodes, les recteurs sont les diffuseurs de la pensée du gouvernement et sont choisis en fonction de leur profil politique. Ce lien se distend toutefois avec la Troisième République. Après 1917, ils deviennent de grands promoteurs de la paix.
- 5) Le recteur est un « passeur culturel ». Il promeut la culture nationale dans une France très longtemps marquée par les cultures régionales qu'ils respectent par ailleurs. Il participe à la culture savante. Du reste, tous devront assez tôt détenir un doctorat et, pour plusieurs d'entre eux, ils seront chercheurs et promoteurs des sociétés savantes.
- 6) Le recteur est un « fédérateur de projets ». Il n'est pas que la courroie du pouvoir central. Il est aussi le défenseur des réalités locales auprès de ce même pouvoir central.
- 7) Les recteurs ont fait preuve d'une relative autonomie, même s'ils sont au service du pouvoir central. Le recteur devient progressivement « un animateur et un véritable défenseur des intérêts éducatifs académiques » à l'intérieur de la politique éducative nationale.
- 8) Enfin, la fonction rectorale est marquée à la fois de continuités et de ruptures en fonction de l'évolution même de la France.

Sur le plan méthodologique, on ne peut rien reprocher à cet ouvrage savant. Le récit est bien structuré, les sources consultées sont incroyablement nombreuses et pointues. Visiblement, l'A. n'a voulu rien échapper. Cela rend toutefois la lecture parfois fastidieuse, encore plus pour un étranger. Néanmoins, les résumés qui terminent chaque chapitre et chaque partie et la magnifique conclusion générale nous permettent de revenir à l'essentiel. Aussi, l'intérêt reprend vie en passant d'un chapitre à l'autre. Au surplus, la langue est parfaitement claire et limpide.

L'ouvrage nous a par ailleurs vivement intéressé pour une autre raison. Il est en effet impossible en effet de ne pas comparer la situation de la France avec celle que vit le Bas-Canada durant la première moitié du 19^e siècle. Il est fascinant d'observer comment la pensée libérale portée, là par les héritiers de la Révolution, ici par la petite bourgeoisie canadienne-française affrontent âprement celle de l'Ancien Régime défendue par l'Église. Au même moment, on se désole, aux deux endroits, de l'incompétence des maîtres, on débat de la mixité scolaire, de l'enseignement de la religion, de la méthode mutuelle de Lancaster, etc. Et la Loi Guizot instaure définitivement l'école primaire en 1833, tandis que chez nous, elle naît en 1829, hélas provisoirement, avec la Loi sur les écoles de syndics.

Et à ceux qui n'ont jamais entendu parler du recteur d'académie, souvenez-vous : c'est lui que, dans le merveilleux film, *Le château de ma mère*, craignait tant le père de Marcel Pagnol. Ce sympathique instituteur s'était fait prendre à passer le long du canal au travers des propriétés privées pour se rendre dans sa maison des collines. Car c'est le recteur qui aurait pu le destituer de ses fonctions, lui qui, pourtant, venait de mériter les Palmes académiques !